

La Maire

**ARRETE**

*portant délégation partielle de fonction et de signature*

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 18 septembre 2020 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Antoine DUBOIS, conseiller municipal délégué.

**Arrête**

Pendant l'absence de Monsieur Antoine DUBOIS, conseiller municipal délégué, du 29 juillet au 16 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Jean WERLEN, conseiller municipal délégué, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le

15 JUIL. 2024



Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le : 15 JUIL. 2024

Publié à compter du : 15 JUIL. 2024

Notifié le : 15 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 15 JUIL. 2024  
(article L 2131-1 et 2 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - Service des assemblées



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Strasbourg,  
Grande-Île et Neustadt  
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial  
en 1988, étendu en 2017

Ville et Eurométropole

1 parc de l'Étoile

67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00

Courriel : [courrier@strasbourg.eu](mailto:courrier@strasbourg.eu)

Site internet : [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)



Imprimé sur papier recyclé